



TECHNO +
06 03 829 719
www.technoplus.org
tplus@technoplus.org

L'information objective, sur les risques liés aux pratiques festives et les moyens de réduire ces risques, permet à chacun d'adopter une attitude responsable dans ses choix de vie.

V.2010-09

DEPISTAGE DES DROGUES SUR LA ROUTE

Informers ne nuit pas à la santé

Le code de la route (articles L234 et L235) punit la conduite en ayant fait usage de substances ou de plantes classées comme stupéfiants et permet aux officiers de police ou de gendarmerie d'effectuer des contrôles routiers de dépistage sans qu'il y ait d'infraction.

En cas d'infraction, un dépistage positif aux stupéfiants serait une circonstance aggravante pouvant entraîner une peine plus lourde.

Contrairement à l'alcool il n'existe pas de seuil (0,5g/L de sang) en dessous duquel la conduite est autorisée. Il n'existe toujours pas non plus d'outil certifié en vente libre comme les éthylotests pour l'alcool qui permettrait de façon préventive à un conducteur de s'auto-évaluer. Ceci n'empêche pas les forces de l'ordre d'avoir, eux, de tels outils à leur disposition pour effectuer des contrôles utilisant la salive, l'urine ou le sang.

Selon les produits et les méthodes de dépistage utilisées, la durée de détection dans le corps est bien souvent supérieure à celle des effets du ou des produits consommés. **Pour la Justice peu importe que tu sois ou non sous l'effet d'un produit, tant qu'ils est détectable dans ton sang tu es en infraction.**

Drogues Alcool Tabac Info Service
0 800 23 13 13 - www.drogues-info-service.fr

Ce document est réalisé et édité par Techno+ sous la licence Creative Commons by-nc-nd. Il peut être reproduit pour toute action non commerciale à condition de citer l'auteur et de ne pas changer les termes de la présente licence : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>



TECHNO +
06 03 829 719
www.technoplus.org
tplus@technoplus.org

L'information objective, sur les risques liés aux pratiques festives et les moyens de réduire ces risques, permet à chacun d'adopter une attitude responsable dans ses choix de vie.

V.2010-09

DEPISTAGE DES DROGUES SUR LA ROUTE

Informers ne nuit pas à la santé

Le code de la route (articles L234 et L235) punit la conduite en ayant fait usage de substances ou de plantes classées comme stupéfiants et permet aux officiers de police ou de gendarmerie d'effectuer des contrôles routiers de dépistage sans qu'il y ait d'infraction.

En cas d'infraction, un dépistage positif aux stupéfiants serait une circonstance aggravante pouvant entraîner une peine plus lourde.

Contrairement à l'alcool il n'existe pas de seuil (0,5g/L de sang) en dessous duquel la conduite est autorisée. Il n'existe toujours pas non plus d'outil certifié en vente libre comme les éthylotests pour l'alcool qui permettrait de façon préventive à un conducteur de s'auto-évaluer. Ceci n'empêche pas les forces de l'ordre d'avoir, eux, de tels outils à leur disposition pour effectuer des contrôles utilisant la salive, l'urine ou le sang.

Selon les produits et les méthodes de dépistage utilisées, la durée de détection dans le corps est bien souvent supérieure à celle des effets du ou des produits consommés. **Pour la Justice peu importe que tu sois ou non sous l'effet d'un produit, tant qu'ils est détectable dans ton sang tu es en infraction.**

Drogues Alcool Tabac Info Service
0 800 23 13 13 - www.drogues-info-service.fr

Ce document est réalisé et édité par Techno+ sous la licence Creative Commons by-nc-nd. Il peut être reproduit pour toute action non commerciale à condition de citer l'auteur et de ne pas changer les termes de la présente licence : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>



TECHNO +
06 03 829 719
www.technoplus.org
tplus@technoplus.org

L'information objective, sur les risques liés aux pratiques festives et les moyens de réduire ces risques, permet à chacun d'adopter une attitude responsable dans ses choix de vie.

V.2010-09

DEPISTAGE DES DROGUES SUR LA ROUTE

Informers ne nuit pas à la santé

Le code de la route (articles L234 et L235) punit la conduite en ayant fait usage de substances ou de plantes classées comme stupéfiants et permet aux officiers de police ou de gendarmerie d'effectuer des contrôles routiers de dépistage sans qu'il y ait d'infraction.

En cas d'infraction, un dépistage positif aux stupéfiants serait une circonstance aggravante pouvant entraîner une peine plus lourde.

Contrairement à l'alcool il n'existe pas de seuil (0,5g/L de sang) en dessous duquel la conduite est autorisée. Il n'existe toujours pas non plus d'outil certifié en vente libre comme les éthylotests pour l'alcool qui permettrait de façon préventive à un conducteur de s'auto-évaluer. Ceci n'empêche pas les forces de l'ordre d'avoir, eux, de tels outils à leur disposition pour effectuer des contrôles utilisant la salive, l'urine ou le sang.

Selon les produits et les méthodes de dépistage utilisées, la durée de détection dans le corps est bien souvent supérieure à celle des effets du ou des produits consommés. **Pour la Justice peu importe que tu sois ou non sous l'effet d'un produit, tant qu'ils est détectable dans ton sang tu es en infraction.**

Drogues Alcool Tabac Info Service
0 800 23 13 13 - www.drogues-info-service.fr

Ce document est réalisé et édité par Techno+ sous la licence Creative Commons by-nc-nd. Il peut être reproduit pour toute action non commerciale à condition de citer l'auteur et de ne pas changer les termes de la présente licence : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>

Temps moyens des durées de détection des produits stupéfiants dans l'urine, le sang et la salive

Il s'agit ici d'indications moyennes et non d'une durée exacte qui dépend de nombreux facteurs : concentration du produit, mode de consommation, quantité prise, poids de la personne, fréquence de consommation et... la marque du test utilisé ! De plus certains médicaments peuvent réagir positivement ainsi que les produits de coupe dont ignore la nature voire l'existence dans les produits en circulation.

Tous ces paramètres font que le dépistage est loin d'être une science exacte.

Les tests utilisés lors des contrôles routiers détectent 4 types de drogues : Amphétamines, Cannabis, Cocaïne et Opiacés. Des tests non homologués sont en vente libre en pharmacie ou sur internet, leur fiabilité est très variable. D'autres peuvent être prescrits par un médecin.

Le tableau indique les durées minimales et maximales de dépistage selon les produits. Par exemple, pour la cocaïne, il faut lire que la durée de dépistage urinaire est comprise entre 1 jour au minimum et 4 jours au maximum. Ces informations proviennent du site officiel www.drogues-info-service.fr.

Seule la détection dans le sang est une preuve juridique.

Produits	Urines	Sang	Salive*
Amphétamines (Speed, Taz, MDMA...)	2 à 4 jours		12 à 50h
Cannabis occasionnel	3 à 5 jours	0 à 24h	3 à 6h
Cannabis régulier	30 à 70 jours		2 à 3 jours
Cocaïne et Crack	1 à 4 jours	12 à 24h	
Opiacés : Héro/Rabla, Rachacha, Opium, Codéine...	1 à 2 jours	0 à 12h	12 à 24h
Opiacés : Subutex, Méthadone	1 à 7 jours	1 à 2 jours	
LSD	1 à 2 jours	0h	-
GHB	0 à 12h	0h	-

** Pour les tests salivaires immunochimiques les chiffres sont à prendre avec encore plus de précaution que les autres car cette technique est encore trop récente.*

Pour les produits ne figurant pas dans ce tableau, nous n'avons aucune information...

Temps moyens des durées de détection des produits stupéfiants dans l'urine, le sang et la salive

Il s'agit ici d'indications moyennes et non d'une durée exacte qui dépend de nombreux facteurs : concentration du produit, mode de consommation, quantité prise, poids de la personne, fréquence de consommation et... la marque du test utilisé ! De plus certains médicaments peuvent réagir positivement ainsi que les produits de coupe dont ignore la nature voire l'existence dans les produits en circulation.

Tous ces paramètres font que le dépistage est loin d'être une science exacte.

Les tests utilisés lors des contrôles routiers détectent 4 types de drogues : Amphétamines, Cannabis, Cocaïne et Opiacés. Des tests non homologués sont en vente libre en pharmacie ou sur internet, leur fiabilité est très variable. D'autres peuvent être prescrits par un médecin.

Le tableau indique les durées minimales et maximales de dépistage selon les produits. Par exemple, pour la cocaïne, il faut lire que la durée de dépistage urinaire est comprise entre 1 jour au minimum et 4 jours au maximum. Ces informations proviennent du site officiel www.drogues-info-service.fr.

Seule la détection dans le sang est une preuve juridique.

Produits	Urines	Sang	Salive*
Amphétamines (Speed, Taz, MDMA...)	2 à 4 jours		12 à 50h
Cannabis occasionnel	3 à 5 jours	0 à 24h	3 à 6h
Cannabis régulier	30 à 70 jours		2 à 3 jours
Cocaïne et Crack	1 à 4 jours	12 à 24h	
Opiacés : Héro/Rabla, Rachacha, Opium, Codéine...	1 à 2 jours	0 à 12h	12 à 24h
Opiacés : Subutex, Méthadone	1 à 7 jours	1 à 2 jours	
LSD	1 à 2 jours	0h	-
GHB	0 à 12h	0h	-

** Pour les tests salivaires immunochimiques les chiffres sont à prendre avec encore plus de précaution que les autres car cette technique est encore trop récente.*

Pour les produits ne figurant pas dans ce tableau, nous n'avons aucune information...

Temps moyens des durées de détection des produits stupéfiants dans l'urine, le sang et la salive

Il s'agit ici d'indications moyennes et non d'une durée exacte qui dépend de nombreux facteurs : concentration du produit, mode de consommation, quantité prise, poids de la personne, fréquence de consommation et... la marque du test utilisé ! De plus certains médicaments peuvent réagir positivement ainsi que les produits de coupe dont ignore la nature voire l'existence dans les produits en circulation.

Tous ces paramètres font que le dépistage est loin d'être une science exacte.

Les tests utilisés lors des contrôles routiers détectent 4 types de drogues : Amphétamines, Cannabis, Cocaïne et Opiacés. Des tests non homologués sont en vente libre en pharmacie ou sur internet, leur fiabilité est très variable. D'autres peuvent être prescrits par un médecin.

Le tableau indique les durées minimales et maximales de dépistage selon les produits. Par exemple, pour la cocaïne, il faut lire que la durée de dépistage urinaire est comprise entre 1 jour au minimum et 4 jours au maximum. Ces informations proviennent du site officiel www.drogues-info-service.fr.

Seule la détection dans le sang est une preuve juridique.

Produits	Urines	Sang	Salive*
Amphétamines (Speed, Taz, MDMA...)	2 à 4 jours		12 à 50h
Cannabis occasionnel	3 à 5 jours	0 à 24h	3 à 6h
Cannabis régulier	30 à 70 jours		2 à 3 jours
Cocaïne et Crack	1 à 4 jours	12 à 24h	
Opiacés : Héro/Rabla, Rachacha, Opium, Codéine...	1 à 2 jours	0 à 12h	12 à 24h
Opiacés : Subutex, Méthadone	1 à 7 jours	1 à 2 jours	
LSD	1 à 2 jours	0h	-
GHB	0 à 12h	0h	-

** Pour les tests salivaires immunochimiques les chiffres sont à prendre avec encore plus de précaution que les autres car cette technique est encore trop récente.*

Pour les produits ne figurant pas dans ce tableau, nous n'avons aucune information...